



Notice explicative pour l'inscription à un concours ou un examen professionnel

1^{ère} étape : télé-inscription :

Remplir le formulaire de télé-inscription et ne pas oublier de valider tout à la fin de la procédure, faute de quoi votre candidature ne sera pas prise en compte.

NB : avant de finaliser votre inscription, vous recevrez un code d'authentification à votre adresse de messagerie saisie. Ce code est valable durant 35 minutes. Si ce mail ne vous parvient pas instantanément, n'hésitez pas à **cliquer sur "abandon"** pour revenir au formulaire. Vous pourrez alors modifier l'adresse de messagerie (privilégier une adresse de messagerie personnelle) pour recevoir un nouveau code.

**Vous n'avez pas validé votre dossier de candidature.
Veuillez cliquer sur le bouton de validation au bas de cette page!**

NOTEZ LES RÉFÉRENCES SUIVANTES

Votre numéro d'inscription est le XXXXXX
Votre numéro de certificat est XXXXXX

Lors de chacune de vos correspondances avec nos services, prenez soin de rappeler ces informations qui vous seront par ailleurs indispensables dans vos démarches pour consulter, imprimer votre dossier de candidature.

Épreuves

ADMISSIBILITÉ :

- Epreuve admissibilité a4a01 technicien biologiste
 - Constitution d'un dossier de RAEP

ADMISSION :

- Epreuve admission a4a01 technicien biologiste
 - Entretien avec le jury

[Modifier mes informations](#)

Conformément à la déclaration faite à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) concernant l'informatisation des dossiers de candidature, j'autorise l'administration à communiquer mes coordonnées dans le cadre de ce concours : **OUI**

Pièces justificatives manquantes

- Dossier de RAEP
- Attestation de position administrative

[Annuler ma demande d'admission à concourir](#) [Imprimer](#) [Valider ma demande d'admission à concourir](#)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

2^{ème} étape : Récupération des modèles types de documents à transmettre :

Les attestations de position administrative, dossier de présentation, RAEP, certificat médical, etc sont disponibles pour téléchargement dans la documentation du concours ou examen concerné.

NB : Pour les concours ou examens qui requièrent le dépôt de documents (dossier de RAEP, de présentation ou autre) après la phase d'admissibilité, vous serez invité(e)s à déposer votre document dans votre espace candidat avant la date limite fixée.

- 1- Soit à partir de la page d'accueil du site des concours, rubrique centrale : « **INSCRIPTION aux Concours et Examens et téléchargement de la DOCUMENTATION d'inscription (RAEP par exemple)** », puis cliquer sur « **Documentation cliquez ici** »

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
(POUR UN TOTAL DE 2 CONCOURS)

Tout le calendrier ▾
Inscriptions en cours ou à venir ▾

FILIÈRE ADMINISTRATIVE - CATÉGORIE A
2024-AAE-1
Examen professionnel sur épreuves d'attaché d'administration de l'Etat (ouvert pour 18 postes)

Inscription: cliquez ici

Début des épreuves :
à compter du 19/09/2024

Inscriptions:
du 03/04/2024
au 03/05/2024 à minuit
retour des dossiers jusqu'au:
17/05/2024

Documentation cliquez ici

- 2- Soit à partir des pages des inscriptions et de l'espace candidat :
Un **bouton** en haut à gauche donne l'accès au répertoire de la documentation et des modèles à télécharger

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Concours et examens professionnels

du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

État civil > Adresse postale > Situation actuelle > Autres informations > Épreuves > Validation > Dépôt PJ

Documentation d'inscription

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
DEMANDE D'ADMISSION À CONCOURIR À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3^{ème} étape : Télé versement de pièces justificatives :

Pour cette étape, vous devez retourner sur votre [espace candidat](#) (le lien figure également dans le courriel de demande d'admission)

Remplir le formulaire de connexion de la manière suivante :

**SUIVI DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE
AUX CONCOURS ET EXAMENS
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Veillez indiquer vos références

Année *	<input type="text"/>	
Grade *	<input type="text"/>	
No session *	<input type="text"/>	
No dossier *	<input type="text"/>	
Votre numéro de certificat *		<input type="text"/>

Indiquer le n° de certificat complet

Exemple de numéro d'inscription
2024-ELEVEIAE-1-4001

= 2024
= ELEVEIAE
= 1
= 4001

Voir

Valider

**Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données
(Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) et à la Loi n° 78-17 du 6
janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
j'autorise l'administration à utiliser mes coordonnées dans le cadre de ce
concours ou de cet examen professionnel.**

[J'ai oublié mes identifiants](#)

[Retour à la page d'accueil](#)

4^{ème} étape : mise à jour de votre dossier :

En cas d'erreur ou de modification souhaitée dans votre dossier de candidature, vous ne pourrez pas procéder directement à la mise à jour de votre dossier. Pour cela, envoyez un courriel au(x) contact(s) indiqué(s) en page 4 de ce document.



5^{ème} étape : vérification de complétude de votre dossier :

Après examen de complétude de votre dossier de candidature, votre espace candidat sera mis à jour. Cet examen est réalisé dans un délai d'environ un mois maximum après la date limite d'inscription.

Si votre dossier est complet, la mention "dossier complet" sera indiquée. La mention « En cours d'instruction » indique que l'examen n'est pas encore réalisé.

En cas de non complétude de votre dossier, la mention "dossier incomplet" sera indiquée dans votre espace candidat. Il est rappelé que les dossiers incomplets ne peuvent plus être complétés après la date limite d'inscription : dans ce cas, la candidature sera rejetée.

La complétude de votre dossier de candidature est nécessaire pour pouvoir participer au concours ou à l'examen professionnel. Toutefois, celle-ci est sans incidence sur la vérification des conditions requises pour concourir en application de l'article L.325-7 du code général de la fonction publique, qui peut intervenir y compris après les épreuves et jusqu'à la date de nomination des lauréats. Le fait d'être convoqué aux épreuves voire de figurer sur la liste d'admission ne confère juridiquement aucun droit à nomination si, après vérification, il s'avère que les conditions requises n'étaient pas réunies.

Les candidats dont le dossier est, après étude, non recevable, recevront un courrier postal en recommandé avec accusé de réception

6^{ème} étape : transmission de documents (convocations, notification de résultats etc.) :

Ils seront mis à disposition directement dans votre espace candidat dans les temps opportuns.

Convocations : si votre convocation n'est pas disponible dans votre espace 8 jours avant la date des épreuves, envoyez un courriel au(x) contact(s) indiqué(s) en page 4 de ce document.